## MAIRIE de SAUZON



EXTRAIT DU PEGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## Belle-Ile-en-Mer

92/15

LE Maire de SAUZON

VU le Code des Communes,

Considérant le classement de la Commune en Station Touristique

ARRETE

ART 1 : Dans l'agglomération sont interdits, du 1er juillet au 31 août, les travaux qui par leur nature et leur importance seraient susceptibles d'apporter une gêne à la population.

ART 2 : Cet arrêté annule et remplace celui du 3 mai 1973 ayant le même objet.

ART 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet pour son contrôle.

fait à SAUZON, le 4 Juin 1992



 RE(U à la Sous-Préferture de Lorient la

**5 9 JUIN 1992** 

